

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Préalable à l'adoption du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la
Communauté de Communes Latitude Nord Gironde 2025-2030

Du lundi 17 mars 2025 à 8h30 au vendredi 18 avril 12h00

Cette participation du public par voie électronique a pour objet le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde (CCLNG) 2025-2030 arrêté par le Conseil communautaire le 18 juillet 2024, phase préalable à son adoption. En application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement, la CCLNG est dans l'obligation d'adopter un PCAET en tant qu'établissement public de coopération intercommunale regroupant plus de 20 000 habitants. Le PCAET est un document planification établi pour six ans, qui fixe les objectifs, les orientations et le plan d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et adapter le territoire aux conséquences du changement climatique afin de protéger les personnes et les biens. Le PCAET de la CCLNG est soumis à la réalisation d'une évaluation environnementale en application de l'article R.122-17 (I) du Code de l'Environnement.

La CCLNG a engagé l'élaboration de son premier PCAET en juillet 2022, et arrive au terme de sa construction pour son adoption prochaine. Le PCAET est un document qui s'impose au Plan local d'Urbanisme par un rapport de compatibilité. Après plusieurs mois de travaux collectifs de rédaction et de co-construction avec les différentes parties prenantes, le projet PCAET 2025-2030 a été arrêté par délibération du Conseil communautaire le 18 juillet 2024. **Avant son adoption définitive prévue pour fin mai 2025, le projet de PCAET est soumis à une participation du public par voie électronique prévue à l'article L.123-19 du Code de l'Environnement. Cette participation se déroulera du lundi 17 mars 2025 à 8h30 au vendredi 18 avril 2025 à 12h00, afin de recueillir l'avis du public sur le projet.**

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site : <https://www.latitude-nord-gironde.fr/plan-climat/>.

Le dossier de participation du public par voie électronique comporte notamment : les actes administratifs de la CCLNG afférents à la procédure d'élaboration du PCAET, les rapports de la stratégie et du plan d'action du PCAET ; les diagnostics réglementaires sur le bilan énergétique et la qualité de l'air, l'évaluation environnementale stratégique du PCAET et son résumé non technique ; l'avis de l'Autorité Environnementale (MRAe), l'avis du Préfet de Région et le mémoire en réponse de la CCLNG à ces avis.

Le dossier de participation du public par voie électronique sera également mis à la disposition du public par ordinateur, pendant toute la durée de la participation, à l'accueil de la CCLNG et de l'Espace France Services à Saint-Yzan-de-Soudiac, aux heures habituelles d'ouverture de ces établissements.

Durant toute la durée de la participation du public par voie électronique, des demandes de renseignements, questions et observations sur le PCAET, peuvent être adressées à la Communauté de communes Latitude Nord Gironde par voie postale à l'adresse 2 Rue de la Ganne – 33920 Saint-Savin ou à l'adresse email suivante : transitions@latitude-nord-gironde.fr. Un formulaire est également accessible sur le site internet de la CCLNG pour y déposer ses observations sur le PCAET.

Au terme de la participation du public, un bilan de l'ensemble des observations sera réalisé et sera consultable sur le site internet de la CCLNG. Le PCAET de la CCLNG, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public, sera soumis à délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde, autorité compétente pour l'adopter.